

> Prescription de l'activité physique et sportive (Partie 2)

Durée : 10 heures

Format : Programme intégré (EPP + Formation continue)

Cible : Médecin

Vidéos, Vignettes cliniques, Diaporamas



Vos formateurs :

En collaboration avec le Comité MEDICOSPORT-SANTE® du CNOSEF



Les objectifs :

- > Identifier et savoir utiliser les aides à la prescription d'APS en vue d'accompagner les patients dans leur parcours de soins
- > S'inscrire dans une démarche d'EPP afin d'acquérir et/ou d'améliorer des compétences et mesurer la transformation de ses pratiques en évaluant son raisonnement et sa démarche clinique dans un contexte similaire aux conditions d'exercice
- > S'approprier les outils d'aide à la prescription d'APS, notamment le MSS
- > Savoir se situer dans le cadre réglementaire relatif à la prescription d'APS
- > Identifier les différentes modalités d'APS et de typologie des sports
- > Prescrire des disciplines sportives en s'appuyant sur le MSS en prévention primaire, secondaire et tertiaire
- > Identifier et s'approprier les arguments pour soutenir le choix spécifique de disciplines sportives avec l'aide du MSS



M'inscrire

N° ACTION DPC MÉDECIN GÉNÉRALISTE :

81132325044

N° ACTION DPC MÉDECIN SPÉCIALISTE :

81132325066

COÛT À CHARGE AVEC DPC :

0€ (au lieu de 703€)

RÉMUNÉRATION AVEC DPC :

450€



> Prescription de l'activité physique et sportive (Partie 2)

Durée : 10 heures

Format : Programme intégré (EPP + Formation continue)

Cible : Médecin

Vidéos, Vignettes cliniques, Diaporamas



Suite des objectifs :

> Connaître et savoir mettre en œuvre la prescription d'APS face aux patients souffrants de : Diabète de type 2, insuffisance respiratoire chronique (dont la BPCO), maladies cancéreuses, rhumatismes inflammatoires, fibromyalgie, troubles psychiques, maladies neurodégénératives, personnes avancées en âge, enfants et adolescents



Programme :

- > Module 1 : EPP - Vignette Clinique
- > Module 2 : APS et Diabète de type 2
- > Module 3 : APS et insuffisance respiratoire chronique (dont la BPCO)
- > Module 4 : APS et cancer
- > Module 5 : APS et rhumatismes inflammatoires (PR, SPA)
- > Module 6 : APS et fibromyalgie
- > Module 7 : APS et troubles psychiques
- > Module 8 : APS et maladies neurodégénératives (SEP, Parkinson...)
- > Module 9 : APS et personnes avancées en âge
- > Module 10 : APS et enfants/adolescents
- > Module 11 : EPP - Vignette Clinique
- > Questionnaire de satisfaction

M'inscrire



N° ACTION DPC MÉDECIN GÉNÉRALISTE :

81132325044

N° ACTION DPC MÉDECIN SPÉCIALISTE :

81132325066

COÛT À CHARGE AVEC DPC :

0€ (au lieu de 703€)

RÉMUNÉRATION AVEC DPC :

450€

